

Ce résumé donne un aperçu de votre régime de prestations collectives. Les employés contractuels travaillant plus de 24 heures par semaine et leurs personnes à charge admissibles peuvent participer au régime de prestations collectives. Il est important que vous et votre ou vos personnes à charge admissibles adhérez au régime dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité afin d'éviter toute limitation et restriction de la couverture. BrandSafway paie 100 % des primes de santé et de soins dentaires.



## Soins dentaires

- Soins dentaires de base remboursés à 90 %.
  - Radiographies, examens oraux, nettoyages
- Soins dentaires majeurs remboursés à 50 %
  - Couronnes, ponts, dentiers
- Maximum annuel combiné pour les prestations de base et majeures de 1 500 \$ par personne par année de prestation
- Les services d'orthodontie pour les enfants à charge sont remboursés à 50 % jusqu'à un maximum à vie



## Voyages d'urgence hors du pays

- Remboursement à 100 %.
- Maximum illimité
- Urgences imprévues et inattendues
- Voyages d'affaires ou d'agrément
- Vous devez voyager avec votre carte d'assistance voyage



## Assurance-maladie complémentaire

- Remboursement à 100 % des services et fournitures admissibles jusqu'à concurrence des frais raisonnables et habituels
- Couverture des médicaments sur ordonnance remboursés à 90 %
  - générique obligatoire
  - Plafond des frais de distribution de 8 \$ (sauf au Québec)
- Chambre d'hôpital semi-privée
- Praticiens paramédicaux : 500 \$ par praticien par année de prestation pour les éléments suivants :
  - Acuponcteur
  - Chiropraticien
  - Diététiste
  - Massothérapeute
  - Ostéopathe
  - Physiothérapeute
  - Naturopathe
  - Podiatre
  - Psychologue/Travailleur social
  - Orthophoniste
- Soins oculaires :
  - Un examen tous les 24 mois
  - 250 \$ tous les 24 mois pour les lentilles, montures et verres de contact
- Équipement et fournitures médicales inclus : se référer au livret des prestations pour une liste complète



## Compte de dépenses pour soins de santé

- 500 \$ par employé par année civile
- Pour une couverture supplémentaire des frais de santé ou dentaires admissibles non couverts par le régime (frais admissibles définis par l'Agence du revenu du Canada).

**Administrateur des prestations**  
**Centre de solutions d'avantages de TELUS**  
**1-855-982-1009**

[Helpdesk Flexit360@telus.com](mailto:Helpdesk_Flexit360@telus.com)

- Inscription, couverture, bénéficiaire, événements de la vie

**SSQ Assurance**  
**1-877-651-8080**  
[Espace-client.ssq.ca](http://Espace-client.ssq.ca)

- Réclamations

**L'équipe RH de BrandSafway**

- Demandes d'invalidité de courte et de longue durée